

Des messes en été... pourquoi pas toute l'année ?

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 7 novembre 2016



Paix Liturgique évoque dans une de ces dernière lettre l'application du Motu Proprio à Arcachon. Depuis quelques années, la messe dans la forme extraordinaire est célébrée tout l'été... mais un certain nombre de fidèle souhaitent l'extension toute l'année.

[Les réflexions de Paix Liturgique](#)

1) De Guérande à Bormes-les-Mimosas, de nombreuses célébrations estivales ont été accordées depuis le motu proprio de 2007. Souvent, elles ont été permises par la présence de prêtres en vacances ou par l'afflux de tribus de familles attachées à la liturgie traditionnelle. Parfois, elles ont été le fait de curés désireux d'enrichir la vie liturgique de leur paroisse. Toutes se renouvellent d'année en année et certaines, comme aux Sables d'Olonne notamment, sont devenues de vraies applications hebdomadaires du texte de Benoît XVI. Les messes traditionnelles régulières les plus proches d'Arcachon étant celles de Bordeaux - 65 km, 1 heure de route l'hiver et 2 heures l'été -, la demande des fidèles d'Arcachon est donc parfaitement légitime.

2) Jusqu'à la fin des années 80, le Moulleau, l'un des quartiers les plus prisés d'Arcachon, avait encore sa paroisse. Celle-ci a été pendant près de 40 ans le fief de l'abbé Robert Marcou, curé qui conserva jusqu'à la mort l'usage du latin et le port de la soutane. Rappelé à Dieu en l'an 2000, à l'âge de 100 ans, l'abbé Marcou - à l'origine de la construction de l'église Saint-Louis des Abatilles - fut pour de nombreux fidèles un soutien précieux dans les années postconciliaires.

3) Il est possible que le nouveau curé d'Arcachon, qui n'a pas de sympathie particulière pour l'enrichissement mutuel des deux formes du rite romain, réponde aux demandeurs qu'il n'a pas de solution à leur offrir. La paroisse ne compte pas de vicaire et, mis à part le Père Queyroy, aucun autre prêtre retraité n'a montré de disposition pour la forme extraordinaire. Conscients de cette situation, les demandeurs accepteraient que, dans un premier temps, la célébration ne soit étendue qu'aux vacances scolaires. Cela serait en effet un premier pas significatif vers une meilleure intégration de la communauté *Summorum Pontificum* dans la vie paroissiale arcachonnaise. Il existe néanmoins une autre option, qui ne dépend pas que du curé, celle de faire appel, avec l'accord du cardinal Ricard, archevêque de Bordeaux, particulièrement bienveillant, aux prêtres des instituts *Ecclesia Dei* présents dans le diocèse : la Fraternité Saint-Pierre, l'Institut du Christ-Roi et l'Institut du Bon Pasteur. Et bientôt, sans doute, de la Prélature Saint-Pie-X...

4) Le pourcentage des catholiques pratiquants qui parcourent chaque dimanche des kilomètres pour y assister ne représente que 6% de l'ensemble des pratiquants. Toutefois, nos sondages ont clairement montré (voir notre brochure Neuf sondages pour l'histoire, Les dossiers d'Oremus - Paix liturgique, présentée cette semaine à Rome), que si la forme extraordinaire était célébrée régulièrement dans les paroisses, près de 20% des fidèles y assisteraient chaque semaine, soit 1 sur 5. Cette proportion double (2 fidèles sur 5) si l'on considère ceux qui se déclarent prêts à y assister une fois par mois. Ces fidèles « extraordinaires » représentent en outre une frange de pratiquants peu touchée par le déclin continu qui affecte les assemblées paroissiales ordinaires et de laquelle sort près d'une vocation sacerdotale sur 5 (voir nos enquêtes annuelles sur les ordinations en France). Progressivement, l'argument du manque de personnel ecclésiastique, opposé - souvent de bonne foi il est vrai - aux demandeurs de messes extraordinaires, va donc immanquablement perdre de sa pertinence. La messe traditionnelle, qu'on le veuille ou non, va devenir un gage de survie et un signe visible de paix.

Il faut noter, pour compléter les conclusions de Paix Liturgique, qu'à Bormes les Mimosas... la messe estivale dans la forme extraordinaire est devenue hebdomadaire.